

DLA & Territoires

JANVIER 2014
21
NUMÉRO
SPÉCIAL CULTURE

SOMMAIRE

TERRITOIRES 2-3

DLA et agences culturelles régionales

ZOOM SUR 4

Le DLA, un appui précieux dans le développement du collectif Tomahawk

ENTRETIEN 5

Sébastien CORNU, Président de l'UFISC

EN ACTION 6

Un accompagnement collectif déterminant pour l'association primo-employeuse "Effort 2 conscience"

REPÈRES 7

Chiffres clés de l'accompagnement DLA des associations artistiques et culturelles

ACTUALITÉS 8

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** appuie les structures d'utilité sociale créatrices d'emplois dans leur démarche de consolidation et de développement. Le Fonds social européen (FSE) et de nombreuses collectivités locales participent au financement du dispositif. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), y est associée à travers notamment sa participation au comité de pilotage national. Centre de ressources et d'ingénierie au service du développement de l'ESS, l'**Avise** anime au niveau national le dispositif.

Agir en complémentarité, au service de la consolidation du secteur culturel

La Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) a été constituée en 2009 pour mener une expérience de co-construction des politiques culturelles en région Pays de la Loire. Y siègent des représentants des différents métiers de la culture, des organisations syndicales, des réseaux et différents niveaux de collectivités publiques. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) des Pays de la Loire y participe au titre de sa fonction de DLA régional Pays de la Loire (ex-C2RA).

Il ressort des réflexions et des travaux menés dans le cadre de cette conférence consultative que, face à la fragilité actuelle de l'économie culturelle et créative, sa structuration et sa reconnaissance en tant que filière économique sont des impératifs. Notre ambition consiste à poser les bases d'une connaissance commune de la diversité des formes d'organisations économiques pour les entreprises culturelles ; d'identifier et de valoriser la diversification des financements publics et privés ; de cibler et définir les besoins d'accompagnement pour la consolidation des activités de ces filières et leur structuration.

Sur ce dernier point, l'articulation avec le DLA apparaît essentielle. En Pays de la Loire, parmi les 1431 associations culturelles employeuses¹, le dispositif en a déjà accompagné près de 20%, soit environ 300 depuis 2004, dont une centaine sur la seule période 2011-2013. Les opérateurs DLA ont donc une connaissance accrue des structures du secteur, de leur fonctionnement, de leur environnement ainsi que des problématiques qu'elles rencontrent pour créer, consolider et développer leurs emplois.

La coopération (mise en réseau, mutualisation, collaboration par projet...) apparaît comme un défi majeur mis en avant par la commission emploi-formation de la CRCC. Le DLA permet d'accompagner les acteurs culturels dans ce mouvement.

Christophe CLERGEAU,

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE

Alain GRALEPOIS,

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE EN CHARGE DE LA CULTURE

ÉDITO



Christophe CLERGEAU



Alain GRALEPOIS

1. Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS PDL, d'après INSEE, CLAP 2010

DLA et agences culturelles régionales : une fertilisation croisée au service de tous les acteurs

L'action des Régions et de l'Etat en région en matière culturelle est souvent relayée par une agence régionale qui réunit en son sein les capacités d'expertise et les compétences nécessaires à la structuration et au développement du secteur culturel. Souvent chargées d'une mission d'accompagnement des associations, ces agences peuvent trouver dans le DLA un relais essentiel qui élargit leur offre de service.

"Les associations culturelles relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire. Elles s'inscrivent dans une profonde mutation de leur paysage économique avec, notamment des aides publiques en diminution. Ce changement de paradigme leur impose de réfléchir à leur modèle économique, à leur stratégie de développement, à leur organisation, à la qualité de l'emploi. Ces constats nous ont conduits à promouvoir le DLA auprès des associations relevant de notre compétence. Nous connaissons les structures du secteur, nous savons comment elles fonctionnent. Pour sa part, le DLA possède des outils d'intervention pertinents, à même d'être mobilisés pour les renforcer. Cette rencontre est bien complémentaire"

Olivier LUSSON,
Directeur adjoint de l'ORCCA



Olivier LUSSON,
Directeur adjoint
de l'ORCCA

L'Office régional culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) est l'un des interlocuteurs privilégiés des acteurs culturels du territoire. Sa mission évolue régulièrement et il se positionne vers l'accompagnement des porteurs de projet avec la volonté politique de se rapprocher de l'Economie sociale et solidaire (ESS). *"Nous avons intuitivement un attrait pour l'ESS, mais nous en cernions mal les*

contours", note Olivier Lusson, directeur adjoint de l'ORCCA. *"Nous voulions construire un réseau en lien avec le pôle ESS du Conseil régional, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et les DLA. Nous avons pris le temps pour nous connaître. Nous avons fait le choix de structurer notre relation par la reconnaissance réciproque de notre champ d'action, par l'identification de personnes. A ce jour, nous n'avons pas formalisé notre partenariat dans une convention"* ajoute-t-il.

En région Poitou-Charentes, l'ancienneté des relations entre les DLA et l'Agence culturelle de Poitou-Charentes s'est formalisée par une convention signée en 2012. Solenne Poireault, chargée de mission DLA de la Vienne précise que *"ce texte conforte des relations qui existaient depuis quelques années. Si la convention fixe un cadre à la collaboration en rappelant les engagements réciproques du DLA et de l'Agence, l'un des avantages est aussi d'éviter le risque de dilution du lien en cas de départ au sein d'une des structures"*. Grâce à une meilleure connaissance, les partenaires évitent de proposer une offre d'accompagnement dispersée ou redondante.

Des coopérations incarnées

Quelle que soit la nature du lien qui existe, l'ensemble des parties prenantes se félicite des relations tissées. *"Nous visons avant tout la réponse à des besoins concrets"* témoigne Olivier Lusson. C'est ainsi que des journées d'accompagnement collectifs ont été mises en place en lien avec le DLA et les associations de musique actuelle de la région.

Ça marche : Association Pseudonymo

David Girondin-Moab, Directeur artistique

Cette compagnie de marionnettes, créée en 1999, est basée à Reims. Aux côtés de ses activités traditionnelles (création artistique, organisation d'un festival, accueil d'artistes en résidence), elle s'est lancée dans un projet plus complexe et a sollicité le DLA de la Marne.

Pourquoi avoir fait appel au DLA ?

Notre projet « Jardin Parallèle » vise à améliorer les conditions d'accueil et de création de marionnettistes au sein d'une friche artistique. Par la rénovation d'un lieu, nous avons l'ambition d'offrir au territoire, un outil de maillage culturel. C'est un projet innovant, différent de ceux que nous portons traditionnellement. Nous avons fait appel au DLA pour un accompagnement sur la faisabilité du projet sous différents angles : organisationnel, stratégique, économique, juridique, artistique et culturel. Le fait d'avoir pu travailler avec un professionnel connaissant parfaitement les problématiques du secteur a été très bénéfique.



Quel est l'impact du DLA sur le projet ?

L'accompagnement nous a confortés dans notre stratégie mais il a aussi conduit à des évolutions. Ainsi nous avons réévalué financièrement le projet. Il nous a également amenés à avoir d'autres ambitions ! J'ajoute que le DLA crédibilise le projet « Jardin Parallèle » auprès de nos partenaires institutionnels. Nous allons retourner voir les collectivités territoriales qui nous soutiennent, dans les prochaines semaines avec un dossier solide et structuré, qui prend en compte nos attentes et les leurs.

Et en interne, comment le DLA a-t-il été perçu ?

L'impact du DLA vis-à-vis de nos partenaires est réel ; il l'est aussi au sein de Pseudonymo. Il a permis à toute l'équipe de se fédérer autour du projet «Jardin Parallèle ». C'est un moment intéressant, une parenthèse où l'on prend le temps de se poser et de réfléchir collectivement. Le DLA est un outil que je recommande aux associations : pouvoir bénéficier d'un œil extérieur est enrichissant !

TERRITOIRES

“ Le partenariat permet une réelle complémentarité des actions ”

Trois journées ont ainsi été consacrées au mécénat et à la recherche de partenariats privés. “Il s’agit de s’appuyer sur nos expertises ; il nous revient d’identifier les structures, les DLA ont le savoir-faire pour identifier les bons intervenants” poursuit-il. Une autre action de deux jours va s’engager avec les compagnies du spectacle vivant sur les modèles économiques et les emplois. De son côté, L’A. a mis en place une Plateforme de conseils et d’accompagnement des porteurs de projets de production, en concertation avec les signataires de l’Accord-cadre régional. “Nous proposons des modules d’information collective et des temps de conseils et d’orientation individuels. Parfois, selon la thématique, nous voulons aller plus loin et le DLA est alors un relais efficace. Il en est de même lorsque nous voyons émerger une thématique récurrente” observe Catherine Muller, conseillère artistique de l’A.

C’est ainsi qu’en 2013 un accompagnement collectif sur l’ancrage territorial et professionnel des compagnies du spectacle vivant a été proposé. Le cahier des charges a été rédigé conjointement par l’A. et le DLA et les critères d’éligibilité des structures ont été définis par les deux partenaires. Trois jours d’accompagnement collectif et une demi-journée d’accompagnement individuel ont ainsi permis aux structures de s’outiller pour comprendre les enjeux politiques et avoir une meilleure connaissance des partenariats potentiels. Une autre action devrait voir le jour sur la gestion en utilisant l’outil d’autodiagnostic économique et financier des structures culturelles.

La preuve est faite : loin de se concurrencer, les structures en charge du développement culturel des régions ont tout intérêt à se rapprocher du DLA pour répondre pleinement aux attentes des acteurs du secteur. Les exemples de Champagne-Ardenne et de Poitou-Charentes illustrent bien ce constat.

Témoignage

Catherine MULLER,
Conseillère artistique, L’A. Agence culturelle du Poitou-Charentes



Le partenariat avec les DLA de la région élargit notre offre de service. Nous pouvons être amenés à jouer le rôle de prescripteur. Lorsque nous sommes saisis par des compagnies de problématiques spécifiques qui dépassent notre cadre d’intervention, nous pouvons les orienter vers le DLA compétent. Il nous arrive également, et sous réserve que nous soyons sollicités, de jouer un rôle de médiation dans les différentes étapes d’un accompagnement.

Nous assurons aussi un suivi des structures ayant bénéficié d’un DLA : les conclusions ont-elles été mises en œuvre ? les outils proposés sont-ils adaptés ?... Enfin, nous participons aux comités d’appui afin d’apporter notre expertise professionnelle sur telle ou telle demande. Par notre participation active à ces réunions, nous montrons que la culture est un secteur à part entière avec des problématiques identiques aux autres secteurs, notamment en termes de modèle économique. Nous le faisons ainsi entrer dans la normalité ! De même, les comités d’appui permettent de percevoir des tendances, des évolutions qui peuvent avoir des incidences sur le secteur. C’est très bénéfique pour tous.

Ça marche : Association L’herbe repousse entre les dalles

Mireille Cortot Faroux, Présidente de l’association

Créée en janvier 2013, cette jeune association située au Mans, a pour projet associatif de relancer une librairie mais également de s’ouvrir sur son territoire. Pour l’accompagner, elle a sollicité le DLA de la Sarthe.

Moins d’un an après sa création, votre association est en plein développement ! Comment l’expliquez-vous ?

La fermeture de “notre” librairie pour des raisons immobilières a généré un gros manque sur le territoire. En lien avec l’ancienne librairie, un collectif associatif s’est alors formé pour relancer le projet ! Nous avons aussi la volonté de développer un projet plus large. Nous voulons aller dans de nouveaux quartiers de la ville et souhaitons établir des liens avec d’autres communes de la Sarthe qui n’ont pas de librairie. Nous réalisons des ventes éphémères de livres dans des théâtres, des cafés. Pour ce faire, nous bénéficions de l’appui logistique de la librairie RécréaLivres au Mans. Nous répondons à un besoin.



Comment structurez-vous votre activité ?

Nous nous sommes tout d’abord orientés vers le DLA qui nous a aidés à déposer un dossier de financement auprès du Fonds social européen au titre de la mesure 4-2-3. Cet appui nous a permis d’embaucher une chargée de développement, dont l’action nous permet de structurer la communication autour du projet. Et nous bénéficions d’une intervention du DLA de la Sarthe.

Quels sont ses objectifs ?

Le DLA nous aide dans la structuration du projet ; il s’agit d’un accompagnement global qui va de l’installation dans le lieu à la constitution du stock, en passant par le statut juridique ou le plan de financement ! Le fait d’être accompagné par un expert du domaine est très précieux. Cela permet d’échanger, de prendre de la hauteur, bref de progresser et de réussir dans notre projet. C’est ainsi que nous réfléchissons à l’évolution de notre statut juridique. En effet, l’association ne semble pas être le statut le plus adapté pour le secteur.

ZOOM SUR

Le DLA, un appui précieux dans le développement du collectif Tomahawk

Le collectif Tomahawk a connu un développement extrêmement rapide. Deux accompagnements DLA lui ont permis de franchir les étapes de son essor plus facilement, *“une croissance non maîtrisée pouvant être dangereuse”* selon son fondateur Jean-Christian Klotz.

“Sans le DLA, notre projet aurait été bien plus difficile à faire progresser. Le DLA accompagne les associations dans leurs mutations. Il permet de passer des caps. Il était important, à un moment sensible de notre évolution, d’avoir un regard extérieur qualifié. Il nous a permis de nous recentrer. Maintenant je fais de la gestion, du développement culturel. Plus l’association se transforme, plus mon travail change et plus j’acquiers de nouvelles compétences. Grâce aux nombreux réseaux institutionnels, quelqu’un qui veut entreprendre, qui est motivé, pourra toujours y arriver, malgré les soucis. Il est toutefois important de garder sa fraîcheur, l’esprit généreux qui nous a fait monter ce projet. Par ailleurs, on se reconnaît totalement dans les valeurs de l’économie sociale et solidaire.”

Jean-Christian KLOTZ,
Fondateur de Tomahawk

Le collectif Tomahawk est une association créée en 2009 par des musiciens bretons pour des musiciens bretons. Elle est destinée à aider les jeunes groupes à se développer, dans un contexte difficile suite aux mutations de l’industrie du disque. Cette association est ancrée à Querrien, petite commune du Finistère. Elle a l’originalité d’être basée sur une ferme de 22 hectares qui accueille également un Groupement agricole d’exploitation en commun (GAEC) “Les radicaux libres” produisant bière, fromage et légumes en bio.

Les deux structures sont indépendantes mais travaillent main dans la main, participant, à leur échelle, à la sauvegarde du territoire. Tomahawk fonctionne sur la passion, la disponibilité, un très fort bénévolat... Mais avec le succès *“un besoin de professionnalisation et de pérennisation des emplois”* se fait sentir. Jean-Christian Klotz exprime également une volonté de nouer des partenariats, de se faire connaître des acteurs institutionnels, des différents réseaux. Toutefois cela n’est pas simple avec un budget peu élevé, qui fonctionne surtout sur des fonds propres, mais aussi un manque de connaissance des règles de gestion et des possibilités d’aides institutionnelles.

Tomahawk a bénéficié de deux accompagnements dans le cadre du DLA. Le premier a été l’occasion de nombreux questionnements. Il lui a permis de se structurer, de mettre en œuvre une gouvernance appropriée, de savoir articuler les fonctions entre bénévoles et salariés, mais aussi d’établir un bilan financier, d’apprendre à monter un budget prévisionnel, de faire de la gestion des ressources humaines. La structure a ainsi renforcé sa crédibilité et s’est imposée dans le territoire.

Le deuxième, qui s’est achevé fin 2013, avait pour but d’arriver à maîtriser la croissance très forte de l’association (qui connaît un nombre grandissant d’adhérents) et de redéfinir les priorités. Jean-Christian Klotz se demande *“s’il ne faut pas veiller à ne pas se développer trop rapidement”*. La question de l’équilibre entre partenaires financiers (publics ou privés) et autofinancement se pose également.

Si tout va bien, l’association compte arriver à 7 emplois à moyen terme, auxquels il faut ajouter 4 services civiques et 2 services volontaires européens, alors qu’au moment du premier diagnostic DLA en mai 2011, elle ne comptait aucun salarié.

Site du collectif : <http://tomahawk-music.eu/>

Témoignage

Jean-Jacques GIRE,
Directeur Musiques et Danses en Finistère



Musiques et Danses en Finistère (MDF) est un établissement public destiné à aider le département dans la mise en œuvre de sa politique culturelle. Il repère le collectif Tomahawk dès sa création, en 2009. Il le perçoit comme un maillon manquant dans la chaîne des structures des musiques actuelles, aidant à la diffusion des groupes émergents. MDF apprécie l’originalité du projet : Tomahawk ne compte pas seulement sur des aides publiques, développant en parallèle une activité agricole au sein d’un milieu rural. Lorsque la chargée de mission DLA lui demande son

avis sur Tomahawk, MDF décrit une structure en évolution. Le DLA s’avère pertinent. Le collectif peut ainsi préciser son projet, déterminer ses forces et ses faiblesses (notamment sa gestion). Le DLA le soutient dans sa création d’emplois. L’accompagnement a aussi contribué à l’obtention d’une aide régionale pour le poste de coordinateur et à une aide départementale pour son fonctionnement global. Bien sûr, il reste des fragilités : Tomahawk demande beaucoup d’énergie à ses fondateurs et l’énergie n’est pas inépuisable. L’enjeu est désormais sa stabilisation.

La complémentarité entre organisations professionnelles et DLA

Au-delà de l'appui à la structuration de l'emploi dans le secteur culturel, l'action du DLA a permis, aux côtés de l'action des organisations professionnelles du secteur, de consolider la reconnaissance du secteur. Sébastien Cornu, Président de l'Union fédérale d'intervention des structures fédérales (UFISC) nous livre son analyse.



Sébastien CORNU,
Président de l'UFISC

Comment articulez-vous votre action avec celle du DLA ?

Dès le lancement du dispositif, nous avons apprécié le DLA, qui était alors le seul soutien à l'ingénierie associative. Et au fil des années, la confiance s'est renforcée. Nous avons appris à nous connaître et une excellente complémentarité existe désormais entre les actions que nous développons et celles du DLA. Notre union possède une expertise sur les enjeux structurants du secteur et le DLA bénéficie de compétences qu'il mobilise

au plan local. Toute cette richesse doit être mise au service des associations. L'articulation de l'action du DLA avec la nôtre est un enjeu très fort que nous nous employons à faciliter, notamment au travers du Centre de ressources DLA Culture (ex-CNAR culture). Une dynamique positive s'est installée entre nous.

Quelles évolutions notez-vous dans l'action du DLA ?

Le DLA a permis de jouer un rôle sur la structuration des projets et les acteurs culturels se sont largement emparés du dispositif. Nous sommes un secteur où les associations employeuses sont souvent de très petites structures nécessitant de hauts niveaux de compétences, dans une économie très fragilisée, où les cadres d'emplois sont complexes. C'est pourquoi, il me semble que la première période du DLA s'est surtout illustrée par des accompagnements portant sur l'organisation, le juridique, l'économique. Cela nous a poussés à porter attention à ces questions, à outiller et soutenir nos adhérents. Aujourd'hui, je vois apparaître de nouveaux axes de travail.

Quels sont les nouveaux axes de travail ?

Je pense notamment à l'entrée territoriale des projets, à la nécessité de s'inscrire dans une démarche partenariale, à la coopération et à la concertation. Cette évolution illustre un constat : la pérennité des projets ne peut se comprendre sous le seul prisme du modèle économique. Il faut aussi un ancrage territorial qui se construit dans le temps.

Nous sommes désormais entrés de plain-pied dans une seconde période où la réflexion sur l'inscription du projet culturel sur le territoire devient essentielle. L'ouverture au territoire est constitutive de la maturité des projets. Elle souligne un positionnement plus fort par rapport à l'intérêt général. Tout ceci a été amené par nos réflexions et les apports du DLA. Il est important que les acteurs culturels s'interrogent sur leur ancrage territorial, sur les besoins auxquels ils répondent. Pour renforcer l'emploi et pérenniser les structures, il convient de s'inscrire dans un partenariat local.

Aux côtés de notre action, le DLA valorise et donne du crédit à l'action des structures culturelles, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales. Il contribue à la reconnaissance des projets.

"Nous valorisons, promouvons et inscrivons l'action du DLA localement. Et nous souhaitons l'articuler avec d'autres dispositifs, tels la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou bien encore avec l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de branche."

Un accompagnement collectif déterminant pour l'association primo-employeuse "Effort 2 conscience"

Créée en 2003, "Effort 2 conscience" est une association qui anime des ateliers d'expression par l'écriture, la musique ou l'image. Suite à un accompagnement collectif DLA, elle a réussi à passer le cap du salariat.

"Au départ, je pensais que l'emploi allait être un frein dans le développement de notre association. Notre finalité n'était pas de nous salarier. Nous n'étions pas à l'aise au début du DLA car nous devions nous remettre en question. Les consultants nous ont apporté de vraies réponses. Ils nous ont appris à prioriser, à ne pas se perdre dans des éléments secondaires. Quand on était à l'école, ou à Pôle emploi, on était loin de penser qu'on pourrait diriger une association. Comme on a bénéficié de l'argent public, on voudrait à présent communiquer notre expérience, afin qu'elle puisse servir à d'autres. Le DLA est une démarche qui va de l'idée à l'action, puis de l'action à l'action professionnelle et la gestion d'une équipe."

Cédric BERNARD,
Directeur de l'association
"Effort 2 conscience"

Au départ, en effet, ses trois fondateurs s'investissent à temps plein - "et même largement plus !" selon son directeur, Cédric Bernard - d'une manière bénévole dans le développement de la structure. Compte tenu de cette activité intense et de leur statut de bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), Pôle emploi leur demande de réfléchir à passer le cap du salariat. Pour ce faire, le DLA s'avère être un outil d'accompagnement pertinent. Un rendez-vous est ainsi pris avec le DLA Gironde. Suite au diagnostic de la structure en 2009, il est proposé aux dirigeants de l'association de participer à "un DLA primo-employeur". Il s'agit d'un accompagnement collectif à destination des structures culturelles primo-employeuses, qui s'étale sur 9 jours. L'association doit s'interroger sur son fonctionnement, son projet associatif, son plan de développement, son organisation, son système de gestion - "ce qui n'est pas toujours facile" selon Cédric Bernard. Les consultants missionnés soulignent la très forte implication des membres du projet, mais aussi ses points faibles, notamment la gestion qui constitue un frein pour l'emploi. Une projection est toutefois trouvée à la fin de l'accompagnement : la structure étant jugée suffisamment solide, les 3 fondateurs seront salariés, ainsi qu'une quatrième personne s'occupant de la comptabilité. En outre, les 4

sont éligibles au Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour deux ans, ce qui facilite les démarches.

En 2011, l'association bénéficie d'un deuxième accompagnement DLA, cette fois individuel, dont l'objectif est de poursuivre la pérennisation des activités et des emplois. Deux ans plus tard, ces postes sont pérennisés. La structure en est même à 7 salariés.

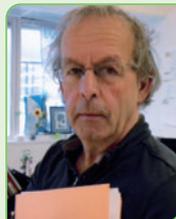
Un cap est ainsi passé, même si d'autres problèmes surgissent : par exemple le passage d'une équipe de 3 à 11 personnes. L'association doit maintenant gérer ses ressources humaines et mettre en place les outils associés (organigramme, profils de poste...). L'association veut veiller à sa singularité, en restant sur une grande partie d'autofinancement, en travaillant avec énormément de partenaires différents. Le DLA lui a également permis de développer son réseau et ses partenariats avec d'autres structures. "De plus en plus de missions sont remplies. L'association est dans une phase de mutations" souligne Cédric Bernard.

Site de l'association :
www.effort2conscience.fr/

Plus d'informations sur l'accompagnement primo employeur du DLA 33 : www.culture-proximite.org/article.php3?id_article=268

Témoignage

Michel BRET, Conseiller en développement culturel, référent Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), Conseil général Gironde
Odile HONNO-SOGNO, Conseillère en développement culturel, emploi, économie sociale et solidaire, Conseil général Gironde



À partir de 2003, la crise de l'intermittence amène les acteurs institutionnels de la Gironde à travailler sur la question de l'emploi culturel. En 2009, après plusieurs années d'expérimentation, le Conseil général et l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID), en

partenariat avec le Pôle emploi spectacle vivant et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine, créent une action spécifique. Il s'agit d'un accompagnement collectif destiné aux toutes petites

structures culturelles employant pour la première fois via des contrats aidés - cas très fréquent dans le secteur. L'enjeu est de favoriser la réalisation d'un auto-diagnostic de leur capacité à employer, qui aboutit soit au deuil du projet, soit au passage à l'emploi salarié. "Effort 2 conscience" est accepté à titre exceptionnel par la Direccte, en raison de son ancrage territorial fort, d'une activité en expansion et d'une réelle motivation à vouloir employer. L'accompagnement valide la pertinence du projet, avec 4 postes créés en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Depuis, l'association ne cesse de se développer. Elle compte à présent 7 salariés. Le risque de crise de croissance existe, mais l'association est plus en capacité de sécuriser son développement.

Chiffres clés de l'accompagnement DLA des associations artistiques et culturelles

Un des 1^{ers} secteurs accompagnés par le DLA

Depuis le début du dispositif en 2003-2004, ce sont au total **5 300 associations culturelles** qui ont été accompagnées par le DLA, ce qui correspond à 15% de l'ensemble des associations culturelles employeuses¹.

En 2012, **903 associations culturelles** ont bénéficié d'une ingénierie², soit **16%** du total des ingénieries DLA 2012, ce qui fait du secteur culturel le 2^{ème} secteur le plus accompagné par le dispositif, après le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE).

Profil des structures accompagnées

Parmi les associations accompagnées en 2012, 23%, sont des **compagnies**, 13% des **écoles** (en baisse par rapport à la période 2004-2010) et 11% relèvent de l'**animation**.

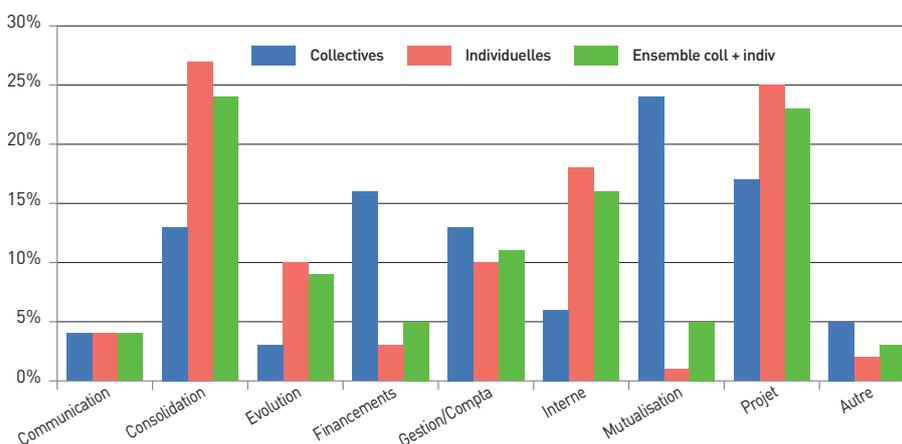
Parmi les **903 structures artistiques et culturelles** accompagnées en 2012, 12% relèvent de la discipline **théâtre/marionnettes** ; 11% des **musiques actuelles** et 10,6% des **activités artistiques pluridisciplinaires**.

En moyenne, les associations accompagnées en 2012 comptent **8,9 emplois**³.

Caractéristiques des accompagnements

En 2012, 540 accompagnements individuels ont concerné près de 500 associations et plus de 700 associations culturelles ont bénéficié d'accompagnements collectifs.

THÉMATIQUES DES INGÉNIERIES DLA 2012



Par rapport aux données 2004-2012, on observe une augmentation de la part des budgets d'accompagnement portant sur le **projet de la structure**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Centre de ressources DLA Culture (ex-Cnar Culture) : www.opale.asso.fr

“ Un festival sur quatre a déjà été accompagné par le DLA ”

Centre de ressources DLA culture

(association Opale) :

- Bilan des DLA pour la période 2004-2010, octobre 2011
- Accompagnement DLA des associations artistiques et culturelles, décembre 2013

1. 35 100 associations employeuses dans le secteur de la culture. Source : Enquête CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne "Le paysage associatif français", 2011-2012.

2. Une ingénierie est une prestation de conseil commandée par le DLA auprès d'un consultant au bénéfice d'une structure.

3. Pour les 374 associations ayant au moins un emploi et bénéficiaires d'un relevé d'emploi dans l'outil de reporting Enée activités.

Nouvelles orientations du DLA en 2014



Séminaire DLA du 24 septembre 2013 - © DICOM/Jacky d.Frenoy

Le 24 septembre dernier, se tenait au Ministère des affaires sociales, le séminaire organisé par les pilotes nationaux (DGEFP, Caisse des Dépôts et CPCA) sur les principales orientations stratégiques du DLA en 2014. Retour sur l'essentiel

de cette rencontre qui a réuni plus de 200 représentants des opérateurs DLA, Direccte, Direction régionale de la Caisse des Dépôts, collectivités territoriales et réseaux associatifs.

Le projet stratégique a réaffirmé le positionnement du DLA comme un dispositif devant servir *“la création, le maintien, l'amélioration de la qualité ou le développement d'emplois dans le cadre d'un modèle économique robuste, au service du projet de la structure et du développement des territoires”*.

Le ciblage des structures accompagnées prioritairement se détermine en fonction des orientations nationales et des besoins locaux. Au niveau national, les associations de petite taille, les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les coopératives à finalité sociale constituent la cible privilégiée du dispositif DLA. Au niveau local, cette cible est précisée par les pilotes sur chaque territoire.

Pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires, les référentiels d'activités des opérateurs évoluent. Le niveau départemental voit sa mission d'accompagnateur réaffirmée ; le niveau régional voit ses missions évoluer pour intégrer l'accompagnement et au niveau national, l'articulation avec les autres acteurs de l'accompagnement et les fonctions d'appui et d'animation sont réaffirmées. Des changements de nom ont également été annoncés : le “DLA” devient “DLA départemental” ; le “C2RA” devient “DLA régional” et le “CNAR” devient “Centre de ressources DLA”.

En matière de gouvernance, est créé un comité stratégique national et le comité national de suivi DLA évolue en comité de pilotage opérationnel. Afin de renforcer la représentativité des acteurs locaux, les représentants des collectivités territoriales impliquées dans le pilotage local seront désormais associés au comité stratégique national. De même, le comité de pilotage opérationnel pourra associer les opérateurs DLA.

Télécharger les supports, la synthèse du séminaire et les photos sur le site événement :

<http://evenement.avise.org/24septembre2013/>

RESSOURCES EN LIGNE



RESSOURCES SUR LE SECTEUR CULTUREL

Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau. Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources, le Centre de ressources DLA Culture (ex-Cnar Culture), dans le cadre du DLA.

Retrouvez tous les outils du Centre de ressources DLA culture sur : www.opale.asso.fr



GUIDE “STRUCTURER UNE OFFRE TERRITORIALE D'ACCOMPAGNEMENT DES PMAE”

Dans le prolongement du guide sur l'accompagnement des petites et moyennes associations employeuses (PMAE) publié en 2011, l'Avise, Chorum, le CNCRS, la CPCA, l'UDES, le Crédit Coopératif et le RNMA ont souhaité poursuivre leurs travaux visant à outiller les acteurs de l'accompagnement autour de la question de l'emploi et de sa qualité. Issu d'un travail d'expérimentation territoriale et d'analyse, ce nouveau guide propose une méthodologie et des outils d'animation permettant de conduire des démarches collectives destinées à améliorer le soutien aux PMAE sur un territoire.

En téléchargement sur : www.avise.org



10 PORTRAITS DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS (GEA)

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en partenariat avec l'Avise ont publié en 2011 “Accompagner les groupements d'employeurs associatifs”, un guide destiné aux accompagnateurs de porteurs de projet. À la suite de cette publication, une nouvelle collaboration a été menée pour illustrer l'intérêt du GEA à travers 10 portraits de groupements d'employeurs répartis dans différents secteurs d'activité.

En téléchargement sur : www.avise.org



Avec le soutien de



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne

Directrice de la publication : Cécile Leclair - **Comité éditorial :** Sandrine Aboubadra, Jeanne Cornaille, Karim Zerguit, Chloé Fronty - **Rédaction :** Asparagus, Jeanne Cornaille, Serge Némirovski - **Suivi de production :** Chloé Fronty - **Réalisation :** Agence Samarcande - **Crédits photo :** LA, Agence culturelle du Poitou-Charentes ; DICOM / Jacky d.Frenoy ; Orcca ; © Micka ; © Progrès de Cornouaille / Courrier du Léon ; Pierre Planchenault. - **Impression :** BB Création, sur papier satimat green (50 % de fibres recyclées) **ISSN :** 1969-167X - **Dépôt légal :** Janvier 2014